



Société anonyme au capital de 4.076.699,70 €

Siège social : 18-20 rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly-sur-Seine 512 428 350 R.C.S. Nanterre

-

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

-

Préambule

Le présent rapport financier semestriel clos le 30 juin 2019 est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.LYSOGENE.com.

Sommaire

1. Rapport semestriel d'activité	3
1.1 Faits marquants au premier semestre 2019	3
1.2 Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2019	4
1.3 Evènements postérieurs à la clôture	6
1.4 Evolution et perspectives.....	6
1.5 Facteurs de risque.....	6
1.6 Transactions entre les parties liées.....	10
2. Comptes semestriels condensés au 30 juin 2019	11
2.1 Bilan condensé.....	11
2.2 Compte de résultat net condensé.....	12
2.3 Tableau du résultat global condensé.....	12
2.4 Tableau de flux de trésorerie.....	13
2.5 Tableau de variation des capitaux propres.....	14
3. Notes annexes aux états financiers semestriels au 30 juin 2019	15
3.1 La Société	15
3.2 Base de préparation.....	15
3.3 Principales méthodes comptables	16
3.4 Autres actifs courants	17
3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
3.6 Capital social	18
3.7 Dettes financières	19
3.8 Dettes d'exploitation.....	22
3.9 Autres passifs courants	22
3.10 Juste valeur des instruments financiers.....	23
3.11 Autres produits	23
3.12 Charges d'exploitation	24
3.13 Charges liées au paiement en actions.....	24
3.14 Parties liées	28
3.15 Résultat par action	29
3.16 Tableau de flux de trésorerie	29
3.17 Risques financiers.....	29
3.18 Honoraires des commissaires aux comptes	30
3.19 Incidences de la première application de la norme IFRS 16	30
4. Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel	34
4.1 Responsable du rapport financier semestriel.....	34
4.2 Attestation de la personne responsable.....	34
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle ...	35

1. Rapport semestriel d'activité

1.1 Faits marquants au premier semestre 2019

1.1.1 La Société

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée « LYSOGENE ») est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France. Fondée en 2009, LYSOGENE est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant.

Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies du système nerveux central. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Ces thérapies ont démontré leur efficacité à délivrer en toute sécurité le matériel génétique dans le système nerveux central. Trois indications sont actuellement visées par LYSOGENE : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; la gangliosidose à GM1 (« GM1 ») avec un second candidat médicament : LYS- GM101 ; et le syndrome du Fragile X.

Au 30 juin 2019, LYSOGENE est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 16 collaborateurs, dont 1 basé aux Etats-Unis.

Jusqu'au 31 décembre 2018, la Société détenait 100% de Lysogène US Inc., filiale américaine créée en 2013 et liquidée au 31 décembre 2018.

Dans le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2019, les références aux comptes du 30 juin 2018 et du 31 décembre 2018 sont constituées des comptes consolidés incluant les opérations de LYSOGENE S.A. et de sa filiale LYSOGENE US Inc. détenue à 100%.

1.1.2 Faits marquants de la période

En février 2019, LYSOGENE et son partenaire stratégique Sarepta Therapeutics (SAREPTA) – leader mondial américain dans les maladies rares et les traitements innovants – ont annoncé le traitement du premier patient dans l'essai clinique de phase II/III (AAVance) évaluant la thérapie génique LYS-SAF302 dans la maladie MPS IIIA (syndrome de Sanfilippo de type A).

A partir d'avril 2019, LYSOGENE a initié les études précliniques de toxicologie du candidat médicament LYS-GM101 dans la gangliosidose GM1. La demande d'IND concernant ce candidat médicament, préalable au début de la Phase I/II, est prévue avant la fin de l'année 2019. L'obtention de l'IND est attendue au 1er semestre 2020.

En mai 2019, le Dr. Mathieu Simon est nommé par cooptation en qualité d'administrateur indépendant. Diplômé en médecine interne de la Faculté de médecine de Paris VII, le Dr. Simon est Senior Strategic Advisor chez Messier Maris & Associés, banque d'investissement internationale. Il est également administrateur indépendant de Vaximm AG, LNC SA, membre du Conseil de Surveillance d'Affimed et membre non exécutif du Conseil d'administration d'Idorsia. De plus, le Dr. Simon est conseiller auprès de la Commission européenne - Recherche et Innovation. Auparavant, il a occupé les postes de Vice-Président Exécutif, Directeur Général du Groupe Collectis, Directeur Général de Collectis Therapeutics et Directeur Général d'Ecytell ; Directeur Général, Directeur des opérations Global Pharma chez Pierre Fabre SA, et a également occupé diverses fonctions de

direction et de direction régionale chez Wyeth Pharmaceuticals. Il a également été Président du Conseil d'administration de Cellartis AB.

En mai 2019, Madame Karen Aiach, Fondatrice et Directrice Générale de LYSOGENE, a été nommée Présidente du Conseil d'administration. Madame Karen Aiach succède à Madame Annette Clancy, démissionnaire, qui occupait le poste de Présidente depuis 2015. Madame Annette Clancy demeure membre du Conseil d'administration en qualité d'administratrice indépendante.

En juin 2019, LYSOGENE a joué un rôle majeur dans la planification et l'organisation d'une conférence au National Institute of Health (NIH) à Bethesda aux États-Unis. L'objectif de cet atelier d'experts internationaux de la thérapie génique était de réunir la communauté scientifique et médicale autour de la thématique spécifique de l'immunogénicité du transfert de vecteurs viraux AAV dans le cadre de procédures d'administration au système nerveux central.

Le 11 juin 2019, LYSOGENE a annoncé le traitement du premier patient en Europe dans l'essai clinique de phase II/III AAVance avec LYS-SAF302, traitement de thérapie génique de la maladie MPS IIIA (syndrome de Sanfilippo de type A).

Le 19 juin 2019, LYSOGENE et le laboratoire IRBM ont signé un contrat de coopération scientifique dans le cadre d'un projet de recherche portant sur le développement de nouveaux vecteurs viraux pour la thérapie génique.

1.2 Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2019

Le tableau suivant présente les principaux postes du compte de résultat pour les exercices clos les 30 juin 2019 et 2018.

Éléments du compte de résultat <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
Produits d'exploitation		
- Chiffre d'affaires	6 794	-
- Autres produits d'exploitation	1 507	1 203
Total produits d'exploitation	8 301	1 203
Charges d'exploitation		
- Frais de recherche et développement	(8 648)	(6 373)
- Frais administratifs et commerciaux	(1 852)	(2 082)
Total charges d'exploitation	(10 500)	(8 455)
Résultat opérationnel	(2 199)	(7 252)
Résultat financier	293	36
- Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat net de la période	(1 906)	(7 216)
Résultat de la période par action	(0,14)	(0,59)

1.2.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 794 milliers d'euros pour le premier semestre 2019 et a été déterminé en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec

des clients », lié au contrat de collaboration et de licence conclu avec SAREPTA en 2018. Une présentation détaillée de ce contrat figure au paragraphe 22.1.1 du document de référence 2018. Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de la période qui s'élève à 1 493 milliers d'euros comparé à 1 203 milliers d'euros au 30 juin 2018.

1.2.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en augmentation sur la période, comparées au premier semestre 2018, passant de 8 455 milliers d'euros à 10 500 milliers d'euros.

Leur évolution à la hausse est principalement due au développement du programme de candidat médicament LYS-GM101 entrant dans sa phase d'étude préclinique de toxicologie et au démarrage des traitements des premiers patients en Europe dans l'essai clinique de phase II/III AAVance pour le candidat médicament LYS-SAF302.

1.2.3 Frais de recherche et développement

Frais de Recherche et Développement <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
- Charges de personnel	(1 745)	(1 944)
- Achats et charges externes	(6 903)	(4 428)
Frais de recherche et développement	(8 648)	(6 372)

La diminution des charges de personnel, de 199 milliers d'euros entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019, s'explique principalement par l'impact d'IFRS 2 et du niveau de la charge estimée qui en découle au titre des instruments financiers en circulation (notamment charges liées aux plans émis en novembre 2016 et novembre 2017).

Les achats et charges externes dédiés à la R&D augmentent, en lien avec les activités R&D de la période notamment les campagnes de production pour les candidats médicaments LYS-SAF302 et LYS-GM101 et la fin des activités précliniques dans la MPS IIIA.

1.2.4 Frais administratifs et commerciaux

Frais Administratifs et Commerciaux <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
- Charges de personnel	(452)	(972)
- Achats et charges externes	(1 210)	(968)
- Autres	(190)	(142)
Frais administratifs et commerciaux	(1 852)	(2 082)

La diminution des frais administratifs et commerciaux s'explique principalement par l'incidence de l'application de la norme IFRS 2 et le niveau de la charge estimée qui en découle au titre des instruments financiers en circulation sur la période (notamment charges liées aux plans émis en novembre 2016 et novembre 2017) ; et la diminution de l'effectif rattaché à ce département.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

En juillet 2019, la Société a annoncé la création d'un Conseil Scientifique consultatif (SAB pour Scientific Advisory Board) composé d'experts de renom international dans la découverte et le développement de thérapies géniques.

Le SAB est un atout stratégique important pour LYSOGENE en apportant une expertise scientifique et des conseils à l'équipe alors que la Société continue de développer des candidats médicaments en thérapie génique pour le traitement des maladies du SNC, incluant LYS-SAF302 – actuellement en Phase II/III – pour le traitement de la maladie de Sanfilippo de Type A (MPS IIIA), LYS-GM101 – bientôt en Phase I/II – pour le traitement de la gangliosidose à GM1 et pour le programme préclinique de preuve de concept du syndrome du Fragile X.

Au 31 août 2019, conformément à son calendrier la Société a traité 7 patients pour l'essai clinique de phase II/III pour le candidat médicament LYS-SAF302.

1.4 Evolution et perspectives

Concernant le candidat médicament **LYS-SAF302**, le recrutement et le traitement des patients dans l'essai clinique de phase II/III (AAVance) se poursuivent dans des conditions optimales et selon le calendrier prévisionnel.

Conformément à l'accord de collaboration du 15 octobre 2018 signé avec SAREPTA, le transfert de technologie ayant trait à la fabrication des vecteurs viraux est en cours selon les termes du contrat. A l'issue de ce transfert, SAREPTA prendra en charge la fabrication mondiale de LYS-SAF302 et approvisionnera LYSOGENE sur ses marchés. LYSOGENE conserve l'exclusivité commerciale de LYS-SAF302 en Europe, marché important, connu et maîtrisé par LYSOGENE.

Concernant le candidat médicament **LYS-GM101**, suite à la phase d'études précliniques de toxicologie, la Société a initié le processus de qualification et de sélection des « Contract Research Organisation » (« CRO ») qui l'accompagneront dans la mise en œuvre et le suivi des prochains essais cliniques. Les candidats sélectionnés sont en cours d'audition par la Société.

Pour le LYS-GM101, la demande d'IND ou Investigational New Drug est prévue avant la fin de l'année 2019 ; l'obtention de l'IND est attendue au 1^{er} semestre 2020.

Concernant les développements relatifs au syndrome du **Fragile X**, un programme de recherche précoce a été initié avec un important laboratoire académique européen.

1.5 Facteurs de risque

Les risques relatifs à la Société décrits ci-dessous sont les risques principaux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats ou son développement à la date du présent rapport. Les développements ci-après présentent ces principaux risques sous forme de synthèse. Les actionnaires sont invités à se reporter aux autres documents publiés par la Société, et notamment son document de référence n° R 19-016, pour plus de précisions.

1.5.1 Risques liés aux produits et au marché

La Société est soumise à des risques liés au développement clinique de ses produits contre les maladies rares et génétiques du système nerveux central (SNC). En effet, le développement de candidats médicaments est un processus long et onéreux se déroulant généralement en trois phases successives dont l'issue est incertaine, chacune étant coûteuse et pouvant conduire à un échec ou un retard dans l'obtention de l'autorisation et la commercialisation du produit. Tout produit devant être soumis à un processus d'approbation réglementaire rigoureux avant sa mise sur le marché en Europe et aux Etats-Unis, il n'est pas exclu que les autorités réglementaires des différents pays dans lesquels la Société a l'intention de commercialiser ses produits puissent avoir une interprétation des résultats différente de la Société dans le domaine de la thérapie génique. La Société ne peut garantir que les résultats de ses essais cliniques démontreront la tolérance, la sécurité (y compris l'absence ou le caractère limité d'effets secondaires indésirables ou d'interactions avec d'autres médicaments) et l'efficacité d'un ou plusieurs de ses candidats médicaments chez l'Homme. Tout échec ou retard lors de l'une des différentes phases cliniques pourrait retarder le développement et la commercialisation du candidat médicament concerné voire entraîner l'arrêt de son développement.

La Société doit également faire face à des risques liés à la mise sur le marché de ses produits et à la concurrence. D'une part, préalablement à toute commercialisation des produits de la Société, une autorisation de mise sur le marché (AMM) doit être obtenue, la Société ne pouvant garantir que toute demande d'AMM sera accordée par des autorités sanitaires pour un pays donné. D'autre part, si la Société obtenait une AMM, la commercialisation des produits de la Société pourrait ne pas être un succès. Les conditions de fixation du prix de vente par les autorités compétentes et les conditions de remboursement pourraient également compromettre la performance commerciale des produits de la Société. Une fois accordées à la Société, les AMM pourraient être modifiées voire retirées, notamment en cas de survenance d'éventuels effets secondaires ou interactions médicamenteuses indésirables ou non décelés pendant la période d'essais cliniques. De plus, il existe un certain nombre de solutions thérapeutiques alternatives, actuellement à des stades de développement variés, destinées à combattre des maladies du SNC et compte tenu des avancées en matière de thérapie génique, la Société ne peut garantir l'absence de concurrents sur les marchés qu'elle vise.

Par ailleurs, l'approche thérapeutique innovante retenue par la Société reposant sur un vecteur thérapeutique administré par voie chirurgicale est complexe et pourrait être perçue comme dangereuse ou entraîner des effets indésirables et l'obtention et le maintien du statut de « Médicament Orphelin » pour les candidats médicaments de la Société ne sont pas garantis.

De plus, la Société n'ayant pas la capacité de conduire elle-même tous les aspects de ses études précliniques et essais cliniques, elle est soumise au risque de dépendance vis-à-vis de tiers : d'une part, l'accès aux matières premières et produits nécessaires à la réalisation des essais cliniques et à la fabrication des candidats médicaments de la Société n'est pas garanti, d'autre part, la Société pourrait se retrouver en situation de dépendance vis-à-vis de ses sous-traitants.

Enfin, la Société est particulièrement dépendante du succès du développement de son principal candidat médicament, LYS-SAF302, le plus avancé dans son stade de développement clinique. En conséquence, l'impossibilité ou l'incapacité pour la Société de mener à bien le développement ou la commercialisation de LYS-SAF302 ou bien un retard dans son développement ou sa commercialisation pourraient avoir un effet défavorable négatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

1.5.2 Risques réglementaires et juridiques

Il s'agit principalement des risques liés aux droits de propriété intellectuelle, des risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société du fait des produits ou par l'intermédiaire de ses co-contractants et de ses sous-traitants.

Plus particulièrement, s'agissant des risques relatifs aux droits de propriété intellectuelle, il convient de préciser que :

- la Société ne détient pas de brevet et ses droits de développer et commercialiser son principal candidat médicament reposent sur une licence nécessaire à son activité de sorte que si la Société ou ses cocontractants ne parvenaient pas à maintenir la licence en place, respecter les étapes de développement qui y sont stipulées ou acquérir les licences nécessaires, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs, sa crédibilité et sa réputation, sa capacité à procéder à de nouvelles levées de fonds, sa situation financière, sa trésorerie ou son résultat d'exploitation ;
- l'obtention ou le maintien de droits de propriété intellectuelle nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Société n'est pas garanti ;
- la protection offerte par les droits de propriété intellectuelle est incertaine et limitée dans le temps et il ne peut être exclu que (i) la Société ne parvienne pas à élaborer ou développer des inventions brevetables ou qu'elle ne parvienne pas à maintenir la protection de sa licence ou autres droits de propriété intellectuelle ; (ii) la Société pourrait ne pas parvenir à l'avenir à obtenir la délivrance d'extensions de brevet ou licence, ce qui pourrait limiter la durée de protection et la valeur de tout brevet ou licence accordés à la Société ;
- la Société pourrait se trouver dans une situation de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait engendrer des coûts substantiels et nécessiter une mobilisation importante de l'équipe dirigeante ainsi que compromettre la réputation de la Société et sa situation financière.

1.5.3 Risques liés à l'organisation de la Société

A ce titre, il convient de souligner que la Société pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Elle pourrait ne pas être en mesure d'acquérir ou de renforcer ses compétences en marketing ni de développer sa force de vente dans le cadre de la commercialisation future de ses produits. Par ailleurs, le développement de la Société dépendra de sa capacité à gérer sa croissance interne, étant précisé que des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

1.5.4 Risques industriels

Il s'agit principalement des risques liés au processus de production des candidats médicaments de la Société, compte tenu des propriétés physiques et chimiques spécifiques de ces produits qui impliquent des méthodes de production complexes nécessitant des installations spécialisées, des matériaux spécifiques et d'autres contraintes de production. La complexité de ces processus, ainsi que les exigences gouvernementales tenant à la fabrication de candidats médicaments et à leur stockage soumettent la Société à des risques de production. La Société effectue un contrôle de son processus de production par étapes afin de s'assurer qu'il fonctionne de façon adéquate et veille à ce que le candidat médicament soit produit selon les exigences de protocole prévues. L'existence de

difficultés de production pourrait entraîner la perte d'inventaires, et dans certains cas, le retrait de ces candidats médicaments du marché ou des délais dans le processus de production et par conséquent, des délais dans les études précliniques ou les essais cliniques envisagés par la Société pouvant impacter négativement les résultats financiers.

1.5.5 Risques liés au financement de la Société

La Société a pour activité de développer des produits innovants ce qui implique une phase de recherche et de développement de plusieurs années sans chiffre d'affaires constaté tant que les candidats-médicaments ne sont pas approuvés pour une mise sur le marché et en l'absence de revenus issus d'accord de licence. La Société doit donc trouver des financements externes durant cette période pour faire face aux dépenses liées à ses travaux de recherche.

Toutefois, le contrat de collaboration et de licence pour le produit LYS-SAF302 conclu le 15 octobre 2018 avec SAREPTA – objet d'une description détaillée au paragraphe 22.1.1 du document de référence 2018 – a mis fin à l'incertitude liée au financement de la Société. Au titre du contrat, SAREPTA pourrait verser à LYSOGENE jusqu'à 125 millions de dollars US pour le franchissement d'étapes cliniques, réglementaires et commerciales pour LYS-SAF302.

En 2018, SAREPTA a versé à la Société 25,5 millions de dollars US (22 millions d'euros) et a par ailleurs investi 2,5 millions de dollars US (2,2 millions d'euros) au capital de LYSOGENE. En 2019, la Société a perçu de SAREPTA 18,75 millions de dollars US (16,6 millions d'euros).

Au 30 juin 2019, la Société dispose d'une trésorerie de 33,2 millions d'euros. Ce niveau de trésorerie est jugé suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la Société et financer notamment les besoins liés au développement des études cliniques.

1.5.6 Autres risques financiers

La Société bénéficie du Crédit d'impôt recherche (CIR). Or, celui-ci pourrait être remis en cause par un changement de réglementation, d'interprétation ou par une contestation des services fiscaux, alors même que la Société se conforme aux exigences actuelles de documentation et d'éligibilité des dépenses de recherche et développement.

Par ailleurs, la Société dispose de déficits fiscaux reportables et il ne peut être exclu que les évolutions fiscales à venir remettent en cause les possibilités d'imputation en avant de déficits fiscaux, en les limitant ou les supprimant.

En outre, la Société a bénéficié d'avances remboursables et, dans l'hypothèse où elle cesserait de respecter l'échéancier de remboursement prévu, elle pourrait être amenée à devoir rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

Enfin, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires ou des levées de fonds nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, ce qui pourrait entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société. La dilution pourrait entraîner une baisse du prix des actions de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, sa capacité à trouver des financements futurs, ses résultats ou son développement.

1.5.7 Risques de marché

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt et une exposition limitée au risque de change : certains de ses contrats sont signés avec des entités facturant en USD pour lesquels une réserve de devises a été constituée.

1.6 Transactions entre les parties liées

Le document de référence détaille l'ensemble des transactions entre les parties liées ayant eu lieu en 2018.

La rémunération due à Madame Annette Clancy s'élève à 60,4 milliers d'euros au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration au 30 juin 2019 y compris une rémunération exceptionnelle de 30 milliers d'euros décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 13 décembre 2018 et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en novembre 2016 s'élève à 6 K€ au 30 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur Peter Lichtlen s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en mars 2018 s'élève à 5 K€ au 30 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur Philippe Goupit s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en octobre 2018 s'élève à 4 K€ au 30 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur Mathieu Simon s'élève à 2,9 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019.

2. Comptes semestriels condensés au 30 juin 2019

2.1 Bilan condensé

Actif <i>en milliers d'euros</i>	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants			
- Immobilisations incorporelles		289	346
- Droits d'utilisation des actifs loués	3.19	1 512	-
- Immobilisations corporelles		65	60
- Actifs financiers		181	81
- Autres actifs non courants	3.4	3 809	2 315
Total actifs non courants		5 856	2 802
Actifs courants			
- Autres actifs courants	3.4	3 707	1 039
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	33 153	24 952
Total actifs courants		36 860	25 991
TOTAL DE L'ACTIF		42 716	28 793
Passif <i>en milliers d'euros</i>			
Capitaux propres			
- Capital social	3.6	4 077	4 066
- Primes d'émission	3.6	46 168	45 794
- Ecart de conversion		-	(8)
- Réserves		(43 480)	(32 514)
- Résultat net		(1 906)	(10 925)
Total capitaux propres		4 859	6 413
Passifs non courants			
- Emprunts et dettes financières non courants	3.7	463	520
- Obligations locatives non courantes	3.7	1 394	-
- Provisions non courantes		215	141
Total passifs non courants		2 072	661
Passifs courants			
- Emprunts et dettes financières courants	3.7	298	312
- Obligations locatives courantes	3.7	116	-
- Dettes d'exploitation	3.8	5 802	1 523
- Provisions courantes		-	-
- Autres passifs courants	3.9	29 568	19 884
Total passifs courants		35 785	21 719
TOTAL DU PASSIF		42 716	28 793

2.2 Compte de résultat net condensé

Compte de résultat condensé <i>en milliers d'euros</i>	Note	30 juin 2019	30 juin 2018
Produits d'exploitation			
- Chiffre d'affaires		6 794	-
- Autres produits d'exploitation	3.11	1 507	1 203
Total produits d'exploitation		8 301	1 203
Charges d'exploitation			
- Frais de recherche et développement	3.12	(8 648)	(6 373)
- Frais administration et commerciaux	3.12	(1 852)	(2 082)
Total charges d'exploitation		(10 500)	(8 455)
Résultat opérationnel		(2 199)	(7 252)
Résultat financier			
- Produits financiers		391	106
- Charges financières		(98)	(70)
Résultat financier		293	36
Impôts sur les bénéficiaires		-	-
Résultat net de la période		(1 906)	(7 216)
Résultat de la période par action	3.15	(0,14)	(0,59)

2.3 Tableau du résultat global condensé

Compte de résultat condensé <i>en milliers d'euros</i>	Note	30 juin 2019	30 juin 2018
Perte nette de la période		(1 906)	(7 216)
- Ecart actuariel		(22)	4
- Autres		-	(97)
Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux non transférables en Compte de résultat		(22)	(93)
- Ecart de conversion		-	2
Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux transférables en Compte de résultat		-	2
Résultat global		(1 929)	(7 307)

2.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	Note	30 juin 2019	30 juin 2018
Résultat de la période		(1 906)	(7 216)
Opérations d'exploitation			
- Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		71	(9)
- Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		45	-
- Charge / (produit) financier net		33	44
- Charges liées aux attribution d'actions	3.13	386	870
- Variation nette des provisions		-	29
- Dépréciation sur immobilisations corporelles		-	-
- Part subvention des avances remboursables		-	-
- Retraitements de consolidation divers		46	(52)
- Variation du besoin en fonds de roulement	3.16	11 298	453
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		11 879	1 335
Opérations en capital			
- Cession d'immobilisations corporelles		-	-
- Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1)	-
- Acquisition d'immobilisations corporelles		(18)	(6)
- Variation des autres actifs non courants		(1 595)	7
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		(1 614)	1
Opérations de financement			
- Augmentation de capital	3.6	-	-
- Souscription d'obligations convertibles en actions	3.6	-	-
- Coûts de transaction		-	-
- Encaissement d'emprunts et dettes financières		-	-
- Remboursement d'emprunts et dettes financières		(111)	(130)
- Remboursement des obligations locatives		(49)	-
- Emission de bons de souscription d'actions	3.6	-	4
- Acquisition d'actions propres	3.6	-	-
- Leases		-	-
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		(159)	(126)
Variation de la trésorerie nette		8 199	(6 006)
Trésorerie nette au 1er janvier		24 952	14 089
Ecart de change sur trésorerie en devises		-	(27)
Trésorerie nette en fin de période	3.5	33 153	8 056
Variation de la trésorerie nette		8 200	(6 006)

2.5 Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres <i>en milliers d'euros</i>	Note	Nombre d'actions	Capital Montant	Prime d'émission	Ecart de conversion	Actions propres	Réserves	Bénéfice (Perte)	Total Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2018		12 320 085	3 696	42 757	(140)	(261)	(14 436)	(17 794)	13 822
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(7 215)	(7 215)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	2	-	(93)	-	(91)
Résultat global		-	-	-	2	-	(93)	(7 215)	(7 306)
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(17 794)	17 794	-
- Actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-
- Augmentations du capital		96 526	29	(29)	-	-	-	-	-
- Exercice d'obligations convertibles		-	-	-	-	-	-	-	-
- Emission de bons de souscription	3.6	-	-	4	-	-	-	-	4
- Paiements en actions	3.13	-	-	870	-	-	-	-	870
- Coûts de transaction		-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2018		12 416 611	3 725	43 602	(138)	(261)	(32 323)	(7 215)	7 390
Solde au 1er janvier 2019		13 552 761	4 066	45 794	-	(245)	(32 277)	(10 925)	6 413
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(1 906)	(1 906)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	-	-	(22)	-	(22)
Résultat global		-	-	-	-	-	(22)	(1 906)	(1 928)
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions propres		-	-	-	-	(2)	-	-	(2)
- Augmentation du capital		36 238	11	(11)	-	-	-	-	-
- Exercice d'obligations convertibles		-	-	-	-	-	-	-	-
- Emission de bons de souscription d'actions	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-
- Paiements en actions	3.13	-	-	386	-	-	-	-	386
- Impact mise en application IFRS 16		-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
- Coûts de transaction		-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2019		13 588 999	4 077	46 169	-	(247)	(32 308)	(12 831)	4 859

3. Notes annexes aux états financiers semestriels au 30 juin 2019

Les notes annexes font parties intégrantes des comptes semestriels condensés.

3.1 La Société

3.1.1 Général

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée « LYSOGENE ») est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France. Fondée en 2009, LYSOGENE est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant.

Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies du système nerveux central. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Ces thérapies ont démontré leur efficacité à délivrer en toute sécurité le matériel génétique dans le système nerveux central. Trois indications sont actuellement visées par LYSOGENE : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; la gangliosidose à GM1 (« GM1 ») avec un second candidat médicament : LYS- GM101; et le syndrome du Fragile X.

Au 30 juin 2019, LYSOGENE est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 16 collaborateurs, dont 1 basé aux Etats-Unis.

Jusqu'au 31 décembre 2018, la Société détenait 100% de Lysogène US Inc., filiale américaine créée en 2013 et liquidée au 31 décembre 2018.

Dans le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2019, les références aux comptes du 30 juin 2018 et du 31 décembre 2018 sont constituées des comptes consolidés incluant les opérations de LYSOGENE S.A. et de sa filiale LYSOGENE US Inc. détenue à 100%.

3.2 Base de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 du Groupe (les « derniers états financiers annuels »). Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Ces états financiers résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du 25 septembre 2019.

3.3 Principales méthodes comptables

3.3.1 Principales méthodes comptables

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- l'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- le crédit d'impôt recherche ;
- l'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par le Groupe et de la capacité du Groupe à financer ces projets jusqu'à leur terme ;
- l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2019, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques incertaines liées notamment aux résultats des études scientifiques et cliniques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes au 30 juin 2019 ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

3.3.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire

3.3.2.1 IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » appelée à remplacer IAS 17, ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1er janvier 2019.

Le Groupe n'avait pas appliqué cette norme par anticipation. Aussi, sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 s'est faite selon la méthode rétrospective simplifiée, qui préconise d'enregistrer le cumul de l'effet de l'adoption d'IFRS 16 en ajustement du solde des résultats non distribués au 1er janvier 2019. En conséquence, les informations comparatives présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées et elles sont donc présentées, comme précédemment, selon les principes de la norme IAS 17 et de ses interprétations. Les modifications des méthodes comptables qui en découlent sont expliquées en détail dans la note 3.19.

Au 30 juin 2019 l'application de cette norme, aux impacts non significatifs en matière de résultat, conduit à constater :

- un montant de 1 512 K€ au titre des droits d'utilisation des actifs loués ;
- et un montant de 1 510 K€ au titre de la dette sur obligations locatives correspondante.

3.3.2.2 IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette dernière contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018, est applicable au 1er janvier 2019.

La Société n'avait pas appliqué l'interprétation par anticipation. La mise en œuvre d'IFRIC 23 à l'ouverture de l'exercice au 1^{er} janvier 2019 n'a pas eu d'impacts au niveau des capitaux propres.

3.3.3 Normes et interprétations publiées d'application ultérieures adoptées ou non par l'Union européenne

Le Groupe n'a pas anticipé de normes ou d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2019 :

- amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018 – 2020 ;
- amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- amendements à IAS 1 et à IAS 8 « Définition de significatif ».

3.4 Autres actifs non courants et courants

3.4.1 Autres actifs non courants

Poste constitué essentiellement des créances sur l'Etat au titre du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) 2018 et 2019. Ces créances ont été classées en actifs non courants à partir du 31/12/2018 suite à l'expiration du statut Jeune Entreprise Innovante (JEI). La demande de remboursement du CIR 2018 est en cours de traitement par l'Administration fiscale.

3.4.2 Autres actifs courants

Autres actifs courants <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
- Créances clients	119	-
- Créances de TVA	251	316
- Charges constatées d'avances et autres actifs courants	479	719
- Autres créances	2 857	5
Total autres actifs courants	3 706	1 040

Les charges constatées d'avance sont constituées d'avances faites à des universités, au titre de contrats portant sur des travaux de R&D et à un sous-traitant de production. Les autres créances concernent essentiellement des avoirs à recevoir d'un partenaire industriel dans le cadre d'un différend commercial.

3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
- Valeurs mobilières de placement	18 587	-
- Trésorerie et comptes bancaires en EURO	698	1 761
- Trésorerie et comptes bancaires en GBP	283	-
- Trésorerie et comptes bancaires en USD	13 445	23 191
- Caisse	-	-
- Intérêts courus à recevoir	139	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	33 153	24 952

L'augmentation de la trésorerie de 8,2 millions d'euros (par rapport à la trésorerie du 31/12/2018) résulte des versements de 16,6 millions d'euros (18,75 millions de dollars) de SAREPTA au titre de la réalisation d'objectifs contractuels diminués des dépenses du semestre : 8,4 millions d'euros.

3.6 Capital social

3.6.1 Evolution du capital social

Au 30 juin 2019, le capital social est composé de 13 588 999 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,3€ par action. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social depuis janvier 2017 :

Nature des mouvements <i>en milliers d'euros</i>	Date de transaction	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Valeur nominale
Au 1er janvier 2017		8 252 260	2 476	17 469	0,3
- Augmentation de capital (IPO)	07/02/2017	3 323 567	997	21 603	-
- Conversion des OCA des fonds Alto Invest	07/02/2017	294 117	88	1 912	-
- Conversion des OCA de Lux Investment Fund SA	09/02/2017	208 760	63	437	-
- Emission de bons de souscription		-	-	19	-
- Paiements en actions		-	-	3 165	-
- Coûts de transaction		-	-	(1 777)	-
- Augmentation de capital (AGA-2016 tranche 1)	14/11/2017	241 381	72	(72)	-
Au 31 décembre 2017		12 320 085	3 696	42 756	0,3
- Augmentation de capital (AGA mars 2017)	30/03/2018	96 526	30	(30)	-
- Emission de bons de souscription	01/06/2018	-	-	4	-
- Augmentation de capital	29/10/2018	950 606	285	1 877	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 plan n°6 tranche 1)	14/11/2018	100 725	30	(30)	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 tranche 2)	23/11/2018	84 819	25	(25)	-
- Paiements en actions		-	-	1 289	-
- Coûts de transaction		-	-	(49)	-
Au 31 décembre 2018		13 552 761	4 066	45 792	0,3
- Augmentation de capital (AGA-2016 tranche 1)	08/04/2019	2 353	1	(1)	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 tranche 2)	01/06/2019	33 885	10	(10)	-
- Paiements en actions		-	-	388	-
Au 30 juin 2019		13 588 999	4 077	46 169	0,3

En date du 8 avril et 1^{er} juin 2019, 36 238 actions gratuites ont été acquises par des bénéficiaires salariés (plan AGA 11-2017). En conséquence, le capital social a augmenté de 11 milliers d'euros et la prime d'émission a diminué d'autant.

3.6.2 Instruments de capitaux propres

Aucun nouvel instrument n'a été émis au cours du premier semestre 2019.

3.6.3 Actions propres

Au 30 juin 2019, la Société possède 41 793 actions propres, portées en diminution des capitaux propres pour un montant de 247 milliers d'euros.

3.7 Dettes financières

3.7.1 Dettes financières courantes et non courantes

Dettes financières <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Dettes financières non courantes		
- Avances remboursables	464	520
- Obligations locatives non courantes	1 394	-
Dettes financières non courantes	1 857	520
Dettes financières courantes		
- Obligations convertibles	-	-
- Avances remboursables	298	312
- Obligations locatives courantes	116	-
Dettes financières courantes	415	312
Total	2 272	832

L'augmentation des dettes financières est exclusivement due à la première application de la norme IFRS 16 – Contrats de location. Cette norme impose la comptabilisation au bilan du preneur de tous les contrats de location, ces derniers étant à l'origine, d'une part d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations et d'autre part, d'une dette au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Le contrat de location de bureaux du 18/20, Rue Jacques Dulud à Neuilly-sur-Seine a été retraité conformément à la norme IFRS 16 (Cf. Note 3.19).

3.7.2 Avances remboursables

Avances remboursables <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Avance 1		
- Montants reçus	190	252
- Montants remboursés	(55)	(80)
- Subventions	-	-
- Actualisation	4	18
- Produits constatés d'avance	-	-
Total de l'avance 1	139	190
Avance 2		
- Montants reçus	642	774
- Montants remboursés	(48)	(190)
- Subventions	-	-
- Actualisation	29	58
- Produits constatés d'avance	-	-
Total de l'avance 2	624	642
Total des avances		
- Montants reçus	832	1 026
- Montants remboursés	(103)	(270)
- Subventions	-	-
- Actualisation	33	76
- Produits constatés d'avance	-	-
Total des avances	762	832

Avances remboursables <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Avance 1		
- Part courante	139	165
- Part non courante	-	25
Total de l'avance 1	139	190
Avance 2		
- Part courante	160	147
- Part non courante	464	495
Total de l'avance 2	624	642
Total des avances		
- Part courante	298	312
- Part non courante	464	520
Total des avances	762	832

Les avances remboursables sont contractées avec BpiFrance Financement (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application technique ou technologique. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché.

Le remboursement des avances et des intérêts est contractuellement exigé en cas de succès scientifique. Un échec scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un débouché technique ou technologique à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la Société ne se trouvera déliée de tous ses engagements et obligations qu'à condition qu'elle ait rempli tous les engagements et obligations lui incombant jusqu'à la date du constat d'échec et qu'elle ait satisfait au remboursement forfaitaire minimum prévu contractuellement avec BpiFrance Financement.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes. Conformément à IAS39 et IAS20, ces avances ont été comptabilisées à leur juste valeur. L'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière. Le taux d'intérêt du marché appliqué à la Société est de 9,12%, correspondant au taux d'intérêt implicite des obligations convertibles émises par le Groupe en 2013. Ce taux a été appliqué pour les deux avances BpiFrance Financement.

Avance 1 : le 2 février 2013, une avance remboursable de BpiFrance Financement a été obtenue d'un montant maximum de 300 milliers d'euros pour financer « l'évaluation de l'efficacité chez l'homme d'une thérapie génique contre la maladie de Sanfilippo de type A ». LYSOGENE a reçu un montant de 120 milliers d'euros en août 2013, puis 180 milliers d'euros en novembre 2014.

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2018-2020 pour un montant de 300 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 120 milliers d'euros devra être remboursé. Au premier semestre 2019, un remboursement de 55 milliers d'euros a été effectué.

Avance 2 : le 12 novembre 2015, Lysogène a obtenu de BpiFrance Financement une avance remboursable d'un montant maximum de 950 milliers d'euros pour financer la « Préparation de l'étude pivot de la thérapie génique SAF-302 contre la MPSIIIA ». Un montant de 650 milliers d'euros a été reçu le 17 novembre 2015 puis 300 milliers d'euros en août 2017 dans la mesure où le projet a été clôturé (le budget et les phases de ce projet ayant été réalisés au 31 décembre 2017).

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2018-2022 pour un montant de 950 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 380 milliers d'euros devra être remboursé. Au premier semestre 2019, un remboursement de 47,5 milliers d'euros a été effectué.

3.7.3 Echéancier des dettes financières

Pour les avances remboursables, les échéances ont été déterminées par l'échéancier contractuel pour les programmes encore actifs en supposant que ces programmes seront réussis selon les termes définis dans chaque contrat.

Echéancier <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Avances remboursables		
- à moins d'un an	298	312
- d'un à cinq ans	464	520
- à plus de cinq ans	-	-
Total des avances remboursables	762	832
Obligations locatives		
- à moins d'un an	116	-
- d'un à cinq ans	673	-
- à plus de cinq ans	720	-
Total des contrats de location financement	1 510	-
Total des financements		
- à moins d'un an	415	312
- d'un à cinq ans	1 137	520
- à plus de cinq ans	720	-
Total des financements	2 272	832

3.8 Dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
- Dettes fournisseurs	5 044	1 052
- Factures non parvenues	758	471
Total des dettes d'exploitation	5 802	1 523

L'évolution des dettes fournisseurs s'explique notamment par le lancement de la campagne de production du LYS-GM101 dans le cadre du démarrage des études précliniques de toxicologie du candidat médicament LYS-GM101 dans la gangliosidose GM1.

3.9 Autres passifs courants

Les autres passifs courants correspondent aux dettes sociales de la Société.

Autres passifs courants <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
- Dettes sociales	1 037	1 259
- Dettes fiscales	218	91
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres créditeurs	28 313	18 535
Total des autres passifs courants	29 568	19 885

Les autres créditeurs sont constitués quasi exclusivement des versements réalisés par SAREPTA dans le cadre du contrat de licence signé le 15 octobre 2018 avec la Société.

Ces avances sont constatées en chiffre d'affaires selon le degré d'avancement des projets, calculées et enregistrées conformément à la norme IFRS 15.

3.10 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

Juste valeur au 30/06/2019 <i>en milliers d'euros</i>	Valeur bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et caution.	Coût amorti	30 juin 2019
Actifs financiers					
- Actifs financiers à long terme	181	-	181	-	181
- Créances clients	-	-	-	-	-
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 153	33 153	-	-	33 153
Total actifs financiers	33 334	33 153	181	-	33 334
Dettes financières					
- Dettes financières non courantes	1 857	-	-	1 857	1 857
- Emprunts courants	415	-	-	415	415
- Forunisseurs et comptes rattachés	5 802	-	-	5 802	5 802
Total dettes financières	8 074	-	-	8 074	8 074

Juste valeur au 31/12/2018 <i>en milliers d'euros</i>	Valeur bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et caution.	Coût amorti	31 décembre 2018
Actifs financiers					
- Actifs financiers à long terme	81	-	81	-	81
- Créances clients	-	-	-	-	-
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 952	24 952	-	-	24 952
Total actifs financiers	25 033	24 952	81	-	25 033
Dettes financières					
- Dettes financières non courantes	520	-	-	520	520
- Emprunts courants	312	-	-	312	312
- Forunisseurs et comptes rattachés	1 523	-	-	1 523	1 523
Total dettes financières	2 355	-	-	2 355	2 355

3.11 Autres produits

Autres produits d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
- Licence	-	-
- Crédit d'impôt recherche	1 493	1 203
- Subventions	-	-
- Autre	14	-
Total des autres produits d'exploitation	1 507	1 203

La créance de crédit impôt recherche au 30 juin 2019 est de 1 485 milliers d'euros sans changement notable par rapport à 1 203 milliers au 30 juin 2018.

3.12 Charges d'exploitation

3.12.1 Frais administratifs et de recherche et développement

Charges d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
Frais de recherche et développement		
- Charges de personnel	(1 745)	(1 944)
- Achats et charges externes	(6 903)	(4 428)
- Autres	-	-
Total des frais de recherche et développemen	(8 648)	(6 372)
Frais administratifs et commerciaux		
- Charges de personnel	(452)	(972)
- Achats et charges externes	(1 210)	(968)
- Autres	(190)	(142)
Total des frais administratifs et commerciaux	(1 852)	(2 082)
Total des charges d'exploitation	(10 500)	(8 454)

Les dépenses de R&D ont principalement augmenté du fait de la hausse des achats et charges externes liées aux campagnes de production pour les candidats médicaments LYS-SAF302 et LYS-GM101 ainsi qu'à la fin des activités précliniques dans la MPS IIIA.

Les autres frais administratifs correspondent aux dotations aux amortissements, aux frais bancaires, d'assurances et de maintenance.

3.12.2 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Charges de personnel <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
- Salaires et charges	(1 762)	(2 015)
- Engagements de retraite (dépenses)	(49)	(31)
- Charges liées aux paiements en actions	(386)	(870)
Total des charges de personnel	(2 197)	(2 916)

La baisse des charges de personnel est à rapprocher de la charge calculée liée à la mise en œuvre d'IFRS 2 (valorisation des instruments de capitaux propres : diminution de l'engagement de 485 K€ entre la clôture semestrielle 2018 et 2019) ainsi qu'à la baisse de l'effectif administratif.

3.13 Charges liées au paiement en actions

Les BSPCE (« Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise »), les Attributions d'Actions Gratuites (« AGA ») et les Options de Souscription (« Stock-Options ») sont des instruments de capital accordés aux employés (US et France) de l'entreprise.

Les BSA (« Bons de Souscription d'Actions ») sont des instruments de capital accordés aux membres du conseil d'administration, aux consultants externes et aux scientifiques impliqués dans les travaux de recherche de LYSOGENE.

Ces plans permettent aux détenteurs d'actions acquises de souscrire à une augmentation de capital de LYSOGENE à un prix d'exercice prédéterminé.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact des plans émis sur le compte de résultat :

Charges liées aux paiements en actions <i>en milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018
- BSPCE 2014-1	68	(6)	(22)	-	-
- BSPCE 2015-1	-	107	152	-	-
- BSPCE 2015-2	-	5	12	-	-
- BSA 2015-1	-	48	42	19	16
- AGA 2016	-	-	331	2 139	373
- SO 2016	-	-	59	313	53
- BSA 2016	-	-	5	42	22
- AGA 03-2017	-	-	-	393	131
- BSA 2017	-	-	-	144	-
- SO 2017	-	-	-	3	-
- AGA 11-2017	-	-	-	112	588
- BSA 03-2018	-	-	-	-	11
- BSA 05-2018	-	-	-	-	6
- BSA 10-2018	-	-	-	-	-
- AGA 07-2018	-	-	-	-	73
- SO 2018	-	-	-	-	-
- AGA 12-2018	-	-	-	-	16

AGA 2016 - Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre d'actions gratuites attribuées	221 246	84 819	33 210	0
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne AGA en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	1747,8	670,1	262,4	0,0

BSA 2016 - Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre de BSA attribués	5 892	5 892	5 892	5 892
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,57	0,57	0,57	0,57
- Prix d'exercice en €	5,76	5,76	5,76	5,76
- Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,90	7,90	7,90	7,90
- Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,50	6,00	6,50	7,00
- Taux sans risque	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	3,5	3,6	3,7	3,8
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	20,4	21,0	21,6	22,2

SO 2016 - Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre de SO attribués	23 567	23 567	23 567	23 567
- Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
- Prix d'exercice en €	5,8	5,8	5,8	5,8
- Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
- Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du SO en €	4,0	4,1	4,2	4,3
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	94,9	97,5	99,9	115,2

AGA 11-2017 - Date d'acquisition	14/11/2018	09/05/2019	14/11/2019	09/05/2020	09/05/2021
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017
- Date d'expiration du plan	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017
- Nombre d'actions gratuites attribuées	51 430	33 885	300	33 885	16 338
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	4,68	4,68	4,68	4,68	4,68
- Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0	7,0
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne AGA en €	4,68	4,68	4,68	4,68	4,68
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	240,7	158,6	1,4	158,6	76,5

BSA 2018 - Date d'acquisition	22/03/2019	22/03/2020	22/03/2021	22/03/2022
BSA 2018				
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018
- Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
- Nombre de BSA attribués	5 500	5 500	5 500	5 500
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,18	0,18	0,18	0,18
- Prix d'exercice en €	3,37	3,37	3,37	3,37
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,03	2,03	2,03	2,03
- Volatilité attendue	28%	28%	28%	28%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,26%	-0,16%	0,03%	0,22%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	1,0956	1,0956	1,0956	1,0956
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	6,0	6,0	6,0	6,0

BSA 2018 - Date d'acquisition	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2020	11/05/2021
BSA 2018				
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	11/05/2018	11/05/2018	11/05/2018	11/05/2018
- Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
- Nombre de BSA attribués	5 500	5 500	5 500	5 500
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,12	0,12	0,12	0,12
- Prix d'exercice en €	2,24	2,24	2,24	2,24
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,27	2,27	2,27	2,27
- Volatilité attendue	28%	28%	28%	28%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,26%	-0,14%	0,04%	0,22%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	0,83	0,83	0,83	0,82
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	4,56	4,56	4,56	4,53

BSA 2018 - Date d'acquisition	25/10/2019	25/10/2020	25/10/2021	25/10/2022
BSA 2018				
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	25/10/2018	25/10/2018	25/10/2018	25/10/2018
- Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
- Nombre de BSA attribués	5 500	5 500	5 500	5 500
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,45	0,45	0,45	0,45
- Prix d'exercice en €	1,63	1,63	1,63	1,63
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland	Bjersund-Stensland
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	0,9194	0,9194	0,9194	0,9194
- Volatilité attendue	38%	38%	38%	38%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,2449	-0,1214	0,0417	0,2088
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	0,4694	0,4694	0,4694	0,4694
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	2,6	2,6	2,6	2,6

AGA 07-2018 - Date d'acquisition	03/07/2019	03/07/2020	03/07/2021	03/07/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	13/12/2018	03/07/2018	03/07/2018	03/07/2018
- Nombre de BSA attribués	387 059	33 750	33 750	33 750
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,5	2	2	2
- Durée de vie moyenne	1	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	2,1	2,1	2,1	2,1
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	70,4	70,4	71,1	71,9

AGA 12-2018 - Date d'acquisition	13/12/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	03/07/2018
- Nombre de BSA attribués	33 750
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	601,3

SO 12-2018 - Date d'acquisition	13/12/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	13/12/2020
- Date d'expiration du plan	13/12/2020
- Nombre de SO attribués	12 059
- Nombre d'actions exerçables par SO	1
- Prix de souscription en €	N/A
- Prix d'exercice en €	1,68
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9
- Volatilité attendue	34%
- Durée de vie moyenne du SO	5,0
- Taux sans risque	0,91%
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du SO en €	0,6
- Juste valeur totale au 30/06/2019 en k€	7,7

3.14 Parties liées

3.14.1 Parties liées

Les principaux dirigeants incluent la directrice générale, le directeur des affaires scientifiques, le directeur des affaires techniques et la directrice des affaires médicales.

La rémunération de ces dirigeants s'établit comme suit :

Parties liées <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
- Avantages à court terme (salaire fixe et variable)	755	1 682
- Avantages postérieur à l'emploi	12	7
- Autres avantages à long terme	-	-
- Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
- Paiement IFRS 2	237	320
Total des parties liées	1 004	2 009

3.14.2 Autres transactions avec les parties liées

Le document de référence détaille l'ensemble des transactions entre les parties liées ayant eu lieu en 2018.

La rémunération due à Madame Annette Clancy s'élève à 60,4 milliers d'euros au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration au 30 juin 2019 y compris une rémunération exceptionnelle de 30 milliers d'euros décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 13 décembre 2018 et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en novembre 2016 s'élève à 6 K€ au 30 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur Peter Lichtlen s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en mars 2018 s'élève à 5 K€ au 30 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur Philippe Goupit s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en octobre 2018 s'élève à 4 K€ au 30 juin 2019.

La rémunération due à Monsieur Mathieu Simon s'élève à 2,9 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2019.

La rémunération due à Madame Karen Aiach s'élève à 2,1 milliers d'euros au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration au 30 juin 2019.

Lors de sa réunion du 19 avril 2018, le Conseil d'Administration a approuvé la convention de management de Karen Aiach, fondatrice, administrateur et directeur général, prévoyant qu'en cas de révocation de son mandat de directrice générale, celle-ci perçoive une indemnité équivalant à 18 mois de sa rémunération fixe et variable.

3.15 Résultat par action

Le résultat des deux périodes se soldant par une perte, les BSA et stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat par action	30 juin 2019	30 juin 2018
- Perte nette en milliers d'euros	(1 851)	(7 215)
- Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	13 555 988	12 253 814
Résultat par action	(0,14)	(0,59)

3.16 Tableau de flux de trésorerie

La variation du besoin en fond de roulement est la suivante :

Variation du besoin en fonds de roulement <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
- Variation des stocks	-	-
- Variation des créances clients	(119)	-
- Variation des actifs courants	(2 548)	1 458
- Variation de crédit impôt recherche	-	-
- Variation des passifs courants	13 965	(1 005)
Total des variations du besoin en fonds de roulement	11 298	453

La variation du besoin en fond de roulement d'un montant de 11 298 milliers d'euros est essentiellement due à l'augmentation des passifs courants résultant principalement des versements réalisés sur le premier semestre 2019 par SAREPTA dans le cadre du contrat de licence signé le 15 octobre 2018 avec la Société, versements enregistrés au compte de résultat en chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement des projets conformément à IFRS 15.

3.17 Risques financiers

La Société est exposée aux risques financiers suivants :

3.17.1 Risque de change

Une partie des achats de LYSOGENE est effectuée en devises étrangères. Bien que la stratégie de LYSOGENE soit de favoriser l'euro comme monnaie de transaction à la signature des contrats, certains ont été libellés en dollars américains et en livre sterling.

Au 30 juin 2019, 95% de la trésorerie de LYSOGENE était en dollars US contre 93% au 31 décembre 2018. La Société n'utilisant pas d'instruments de couverture, elle est principalement exposée aux fluctuations du cours EUR/USD.

3.17.2 Risque de liquidité

La dette financière est composée des avances remboursables liées à nos projets de recherche et développement et à la dette de crédit-bail. Le remboursement des avances remboursables est conditionné par la réussite technique des projets de recherche.

Compte tenu de son activité et de son plan de développement, la Société réalise depuis sa création des résultats comptables déficitaires.

Au 30 juin 2019, la Société dispose d'une trésorerie de 33,2 millions d'euros. Ce niveau de trésorerie est jugé suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la Société et financer notamment les besoins liés au développement des études cliniques.

3.18 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour le 1^{er} semestre 2019, les honoraires des commissaires aux comptes s'analysent comme suit :

30 juin 2019 <i>en milliers d'euros</i>	Deloitte & Associés		Lex & Associés		Total
	honoraires	%	honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	27	79,4%	7	20,6%	34
- Emetteur : LYSOGENE SA	27	79,4%	7	20,6%	34
- Filiales intégrées globalement	0	0,0%	0	0,0%	0
Services autres que la certification des comptes	33	100,0%	0	0,0%	33
- Emetteur : LYSOGENE SA	33	100,0%	0	0,0%	33
- Filiales intégrées globalement	0	0,0%	0	0,0%	0

30 juin 2018 <i>en milliers d'euros</i>	Deloitte & Associés		Lex & Associés		Total
	honoraires	%	honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	21	77,8%	6	22,2%	27
- Emetteur : LYSOGENE SA	21	77,8%	6	22,2%	27
- Filiales intégrées globalement	0	0,0%	0	0,0%	0
Services autres que la certification des comptes	0	0,0%	0	0,0%	0
- Emetteur : LYSOGENE SA	0	0,0%	0	0,0%	0
- Filiales intégrées globalement	0	0,0%	0	0,0%	0

3.19 Incidences de la première application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 vient supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre les « contrats de location simple » et les « contrats de location-financement ».

Les preneurs doivent désormais comptabiliser tous les contrats d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités précédemment prévues pour les contrats de location-financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location.

La Société a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaines est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements.

Les impacts sur le bilan au 31 décembre 2018 (retraité d'IFRS 16) ainsi que sur les états financiers au 30 juin 2018 sont présentés ci-après, et concernent principalement la constatation d'un droit d'utilisation et d'une obligation locative notamment au titre des baux immobiliers.

La durée de location correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par la Société est raisonnablement certain :

- elle est de quatre ans et demi pour le bail initial du 18/20 Rue Jacques Dulud à Neuilly-Sur-Seine (3^{ième} étage, siège de la Société) signé en date du 1er décembre 2014 et résilié de manière amiable et anticipée avec le propriétaire le 18 juin 2019 ;
- elle est de neuf ans pour le nouveau bail du 18/20 Rue Jacques Dulud à Neuilly-Sur-Seine, signé le 18 juin 2019 avec ce même propriétaire, qui vient en substitution de celui de 2014 afin d'intégrer le coût de m2 supplémentaires (prise à bail désormais du 3^{ième} et 2^{ième} étage) et permettre le rallongement de la période de location.

Le droit d'utilisation correspond à la valeur actualisée des loyers et des coûts directs initiaux. Ce droit est amorti et fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La dette de location correspond à la valeur actualisée, au taux d'endettement marginal du preneur, des paiements dus au bailleur sur la durée du contrat.

Les impacts estimés de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers au 31 décembre 2018 et 30 juin 2018 sont présentés ci-après.

Compte de résultat au 30 juin 2018 - Impact IFRS 16 :

Eléments du compte de résultat <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	Impacts IFRS 16	30 juin 2018 retraité
Produits d'exploitation			
- Chiffre d'affaires	-	-	-
- Autres produits d'exploitation	1 203	-	1 203
Total produits d'exploitation	1 203	-	1 203
Charges d'exploitation			
- Frais de recherche et développement	(6 373)	-	(6 373)
- Frais administratifs et commerciaux	(2 082)	5	(2 077)
Total charges d'exploitation	(8 455)	5	(8 450)
Résultat opérationnel	(7 252)	5	(7 247)
Résultat financier	36	(1)	35
- Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Résultat net de la période	(7 216)	4	(7 212)
Résultat de la période par action	(0,59)	0,00	(0,59)

Bilan au 31 décembre 2018 - Impact IFRS 16 :

Actif <i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Impacts IFRS 16	30 décembre 2018 retraité
Actifs non courants			
- Immobilisations incorporelles	346	-	346
- Droits d'utilisation des actifs loués	-	39	39
- Immobilisations corporelles	60	-	60
- Actifs financiers	81	-	81
- Autres actifs non courants	2 315	-	2 315
Total actifs non courants	2 802	39	2 841
Actifs courants			
- Autres actifs courants	1 039	-	1 039
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 952	-	24 952
Total actifs courants	25 991	-	25 991
TOTAL DE L'ACTIF	28 793	39	28 832

Passif <i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Impacts IFRS 16	30 décembre 2018 retraité
Capitaux propres			
- Capital social	4 066	-	4 066
- Primes d'émission	45 794	-	45 794
- Ecart de conversion	(8)	-	(8)
- Réserves	(32 514)	(17)	(32 531)
- Résultat net	(10 925)	7	(10 918)
Total capitaux propres	6 413	(10)	6 403
Passifs non courants			
- Emprunts et dettes financières non courants	520	-	520
- Obligations locatives non courantes	-	-	-
- Provisions non courantes	141	-	141
Total passifs non courants	661	-	661
Passifs courants			
- Emprunts et dettes financières courants	312	-	312
- Obligations locatives courantes	-	49	49
- Dettes d'exploitation	1 523	-	1 523
- Provisions courantes	-	-	-
- Autres passifs courants	19 885	-	19 885
Total passifs courants	21 720	49	21 769
TOTAL DU PASSIF	28 794	39	28 833

Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2018 - Impact IFRS 16 :

Tableau de flux de trésorerie en milliers d'euros	30 juin 2018	Impacts IFRS 16	30 juin 2018 retraité
Résultat de la période	(7 216)	-	(7 216)
Opérations d'exploitation			
- Amortissements et dépréciations sur actifs non courants	(9)	-	(9)
- Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	-	37	37
- Charge / (produit) financier net	44	-	44
- Charges liées aux attribution d'actions	870	-	870
- Variation nette des provisions	29	-	29
- Dépréciation sur immobilisations corporelles	-	-	-
- Part subvention des avances remboursables	-	-	-
- Retraitements de consolidation divers	(52)	-	(52)
- Variation du besoin en fonds de roulement	453	-	453
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	1 335	37	1 372
Opérations en capital			
- Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-	-
- Acquisition d'immobilisations corporelles	(6)	4	(2)
- Variation des actifs financiers non courants	7	-	7
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	1	4	5
Opérations de financement			
- Augmentation de capital	-	-	-
- Souscription d'obligations convertibles en actions	-	-	-
- Coûts de transaction	-	-	-
- Encaissement d'emprunts et dettes financières	-	-	-
- Remboursement d'emprunts et dettes financières	(130)	-	(130)
- Remboursement des obligations locatives	-	(41)	(41)
- Emission de bons de souscription d'actions	4	-	4
- Acquisition d'actions propres	-	-	-
- Leases	-	-	-
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(126)	(41)	(167)
Variation de la trésorerie nette	(6 006)	-	(6 006)
Trésorerie nette au 1er janvier	14 089	-	14 089
Ecarts de change sur trésorerie en devises	(27)	-	(27)
Trésorerie nette en fin de période	8 056	-	8 056
Variation de la trésorerie nette	(6 006)	-	(6 006)

4. Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel

4.1 Responsable du rapport financier semestriel

Madame Karen Pignet (nom d'usage Aiach), Directeur Général de la Société LYSOGENE.

Le nom d'usage « Aiach » est utilisé dans le présent rapport financier.

4.2 Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 et suivantes présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

A Neuilly-sur-Seine, le 25 septembre 2019



Karen Aiach,
Directeur Général de la Société LYSOGENE

5. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle

LEX & Associés
21, rue Viète
75017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense Cedex

LYSOGENE

Société anonyme

18-20 rue Jacques Dulud

92 200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1 janvier 2019 au 30 juin 2019

Aux actionnaires de la société LYSOGENE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société, relatifs à la période du 1 janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3.2.1 de l'annexe des comptes semestriels condensés qui expose les incidences de la première application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris et Balma, le 25 septembre 2019

Les commissaires aux comptes

Lex & Associés



Lionel COHEN

Deloitte & Associés



Etienne ALIBERT